

16.11.2012 - 13:15 Uhr

Lancement d'une initiative populaire : c'est décidé L'USS demande une hausse des rentes qui n'a que trop attendu

Bern (ots) -

En Suisse, le revenu réalisé sous forme de rentes est insuffisant pour de nombreuses personnes à la retraite. En outre, l'évolution des rentes est toujours plus à la traîne par rapport à celle des salaires. L'Union syndicale suisse (USS) veut s'attaquer à la racine de ce problème. C'est pourquoi son Assemblée des délégué(e)s (AD) a décidé de lancer au printemps prochain l'initiative populaire AVSpus. Grâce à elle, les retraité(e)s toucheraient à l'avenir un supplément mensuel de 10 %.

La Constitution fédérale stipule que les rentes de l'AVS et celle du 2e pilier permettent ensemble « de maintenir de manière appropriée (le) niveau de vie antérieur ». Ce but n'est pas atteint aujourd'hui pour de trop nombreuses personnes, ce qui concerne non seulement les retraité(e)s qui ne touchent qu'une rente AVS, mais aussi beaucoup d'autres pour qui le but constitutionnel n'est pas réalisé, alors qu'ils perçoivent aussi des rentes du 2e pilier. Et ce phénomène pourrait s'accroître en raison de la pression qui pèse sur le 2e pilier. Il faut par conséquent relever les rentes de l'AVS.

Dans son initiative, l'USS propose de relever de manière linéaire de 10 % les rentes de l'AVS. Cela représenterait un supplément sensible de 116 à 232 francs par mois. Nombre de travailleurs et travailleuses doivent actuellement faire face à des hausses de leurs cotisations au 2e pilier, uniquement pour en garantir les prestations. Pour une rente de couple complète, le supplément apporté par AVSpus serait de 348 francs. Si l'on regarde comment les rentes sont réparties aujourd'hui, on voit que les femmes - surtout celles qui élèvent seules leur(s) enfant(s) - profiteraient beaucoup de la hausse proposée par l'initiative.

AVSpus coûtera 3,6 milliards de francs. L'initiative ne fait aucune prescription quant au financement de ce montant. Parmi les sources de financement possibles, mentionnons le produit d'un impôt national sur les successions demandé par une initiative populaire que l'USS soutient. L'imposition des parts d'héritages supérieures à 2 millions de francs rapporterait chaque année 2 milliards de recettes supplémentaires à l'AVS.

L'USS va maintenant formuler la teneur précise de son initiative et la soumettre à l'examen dit préliminaire de la Chancellerie fédérale. La récolte des signatures commencera au printemps 2013 et l'initiative devrait être déposée à la Chancellerie fédérale pendant l'été.

En plus de l'initiative AVSpus, l'AD de l'USS a aussi abordé le thème de la protection des salaires suisses au moyen des mesures d'accompagnement. L'USS demande aux Chambres fédérales de rappeler aux entreprises qu'elles doivent imposer des salaires et des conditions de travail suisses et que cela concerne aussi leurs sous-traitants. À cet effet, les Chambres devront introduire, lors de la session d'hiver à venir, une responsabilité solidaire digne de ce nom.

Les délégué(e)s de l'USS ont encore adopté une résolution contre la prolongation des heures d'ouverture des échoppes de stations-service et ont clairement fait savoir qu'ils étaient prêts à combattre cette extension du travail de nuit et du travail dominical par la voie référendaire si nécessaire. Les délégué(e)s de l'USS ont également appelé la Banque nationale à en faire plus contre la surévaluation du franc. De la Confédération et des cantons, ils ont demandé qu'ils renoncent à appliquer des programmes d'austérité, mais, en lieu et place, reviennent sur les cadeaux fiscaux superflus qu'ils ont offerts aux personnes fortunées, aux hauts revenus ou sur les bénéfices des entreprises.

Plus d'informations sur AVSpus et sur l'Assemblée des délégué(e)s de l'USS : www.uss.ch.

Contact:

Doris Bianchi (076 564 67 67), secrétaire dirigeante de l'USS,
responsable de la politique sociale et
Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef et premier
secrétaire de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout
complément d'information.